

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

Dominique Huck
Université de Strasbourg
UR 1339 LiLPa

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

Introduction: situation des questions abordées

1. « Politique linguistique »

1.1. Qu'entendre aujourd'hui par « politique linguistique » ?

1.2. Comment décrire/caractériser la politique linguistique ?

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

2. PL de la France, mesurée à l'aune de l'Alsace

2.1. Situation stato-politique rapide

2.2. Généralités

2.2.1. Les prémisses d'une PL du français durant l'entre-deux guerres

2.2.2. L'après-1945 : véritable politique d'assimilation dont fait partie une véritable politique linguistique à l'égard du français

2.3. La rupture (?) de 1981/1982

**2.4. Une PL à l'égard de la « langue régionale » en Alsace » ?
Questions ouvertes**

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

Introduction: situation des questions abordées

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

France

théorisation idéologique (1793) (comme matrice d'une PL?):

le fait que les locuteurs citoyens doivent nécessairement connaître/parler le français

=> français a une valeur politique et idéologique, constitutive de l'identité nationale

→ la constitution d'une identité nationale par le français implique que la langue nationale devienne le signe extérieur des sentiments politiques, de l'adhésion aux valeurs de la Révolution, de la manifestation du patriotisme.

= pierre angulaire d'une PL

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

1. « Politique linguistique »

Excursus:

catégorisation commode qui n'a pas de vocation
notionnelle, ni sur le **plan théorique** ni sur le plan
référentiel

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

1.1. Qu'entendre aujourd'hui par « politique linguistique » ?

« politique » = à la fois

- l'« art de conduire les affaires de l'État »,
- les « science et pratique du gouvernement de l'État »
- la « conduite effective des affaires publiques, menée, suivant certains principes, par les gouvernants d'un État » (TLFi,1994)

« politique » = une *volonté* et une *intention*

(par exemple) une volonté de modifier une situation donnée visant soit une amélioration factuelle, soit une innovation factuelle, fonctionnelle, conjoncturelle...

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

« politique » = *agir*

« politique linguistique » = agir sur les langues, leur emploi, etc. ainsi que sur les situations (socio)linguistiques, c'ad, fondamentalement, sur les *sujets, les locuteurs*.

Qui agit? l'État (ou l'institution qui le représente)

= ***intervention*** de l'État ou de ses substituts dans un domaine qui relève de ses prérogatives ou qu'il délègue

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

1.2. Comment décrire / caractériser une politique linguistique ?

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

Trois phases pour rendre compte du *processus*:

- **La phase 1 correspond à la prise de décisions majeures, à la conception même de la politique linguistique** (la *conception* même, en amont, de la politique, de ses grandes lignes et de ses objectifs = ce que l'on veut atteindre et pourquoi)
- **La phase 2 s'occupe de la programmation de la politique linguistique, c'est-à-dire de la mise au point des modalités** (ce qu'il faut pour arriver à atteindre les objectifs visés)
- **la phase 3 réside dans la planification et l'établissement de la mise en œuvre concrète**

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

À des degrés divers, peuvent jouer un rôle considérable

- les choix et questions **idéologiques**,
 - les **représentations sociales**,
 - la **situation sociolinguistique**,
 - les « **valeurs** » accordées aux langues par le(s) discours **circulant dans la société**,
 - l'importance (ou non) de logiques patrimoniale(s) et/ou identitaire(s),
 - l'**histoire sociopolitique** de l'espace (État, Région...) concerné,
- etc.

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

Questions:

1. Est-ce qu'un État ou une collectivité procèdent **REELLEMENT** ainsi dans leur action politique?

2. État et son action dans le domaine des langues
mesure de politique linguistique

vs

politique linguistique

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

- Il arrive aussi que qqch qui paraît être une PL n'est qu'une *mesure* ou un *volet linguistique d'une politique d'un autre domaine* (par exemple, économique).
- **Cela pose directement une autre question : peut-il exister une politique linguistique dans *le champ éducatif*, spécifique ou qui soit *isolée*, sans lien avec une politique linguistique GLOBALE ?**

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

2. PL de la France, mesurée à l'aune de l'Alsace

2.1. Situation stato-politique rapide

2.2. Généralités

2.2.1. Les prémisses d'une PL du français durant l'entre-deux guerres

2.2.2. L'après-1945 : véritable politique d'assimilation dont fait partie une véritable politique linguistique à l'égard du français

2.3. La rupture (?) de 1981/1982

2.4. Une PL à l'égard de la « langue régionale » en Alsace » ? Questions ouvertes

2.1. Situation stato-politique

Historique sommaire

de l'appartenance politique et étatique de l'Alsace d'aujourd'hui

Périodes	Durée	Sphère politique	Cadre étatique
X ^e siècle – XVII ^e siècle	700 ans	GERMANIQUE / ALLEMANDE	Saint Empire Romain Germanique
XVII ^e siècle – 1870	200 ans	FRANÇAISE	France (royaumes ; républiques ; empire)
1870 – 1918	48 ans	ALLEMANDE	II ^e Empire allemand (Reichsland Elsaß- Lothringen)
1918 – 1940	22 ans	FRANÇAISE	France (république)
1940 – 1945	5 ans	ALLEMANDE	Allemagne : III ^e Reich hitlérien
depuis 1945		FRANÇAISE	France (république)

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

2.2. Généralités

Particularité **1** dans l'Alsace d'aujourd'hui par rapport à d'autres LR

« langue régionale » = double face

- « dialecte » ou « alsacien » à l'oral et comme langue vernaculaire, avec un écrit littéraire
- « allemand standard » lorsqu'on parle d'écrit.

Dans le champ scolaire, c'est presque uniquement l'allemand standard, oral et écrit, qui est considéré comme « langue régionale ».

Particularité **2** de l'Alsace: son histoire contemporaine et les liens idéologiques et symboliques qui a affecté l'allemand comme « langue des nazis ».

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

2.2.1. Les prémisses d'une PL du français durant l'entre-deux guerres : la France a-t-elle une « politique linguistique » entre 1919 et 1939 à l'égard des habitants de l'Alsace ?

- Elle génère un « malaise alsacien » qui a des racines culturelles, linguistiques – mais pas uniquement
- « Malaise » se fonde largement sur l'impression qu'ont les habitants d'être *MINORES* par des nouveaux venus de France. **L'absence de connaissance du français ou sa connaissance hésitante est l'un des facteurs essentiels.**

Alsace: connaissance déclarées des langues

CONNAISSANCE DECLAREE DES LANGUES PARLEES EN ALSACE ET EVOLUTION			
	dialecte - alsacien	français	allemand
1931	87 %	52 %	80 %
1936	87 %	56 %	80 %
1946	91 %	66,5 %	84 %

**Politiques linguistiques et langue régionale :
l'exemple de l'Alsace**

**2.2.2. L'après-1945 :
véritable politique d'assimilation
avec une véritable
politique linguistique
à l'égard du français**

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

CONNAISSANCE DECLAREE DES LANGUES PARLEES EN ALSACE ET EVOLUTION

	dialecte - alsacien	français	allemand
1946	91 %	66,5 %	84 %

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

C'est l'annexion de fait de l'Alsace par l'Allemagne hitlérienne (1940-1945) qui va profondément modifier

- le positionnement de la France à propos de l'allemand et de l'alsacien,
- les discours sur les langues (dialecte alsacien, français, allemand) qui circuleront dans la société
- les rapports subjectifs aux langues qu'auront les sujets, imprégnés par ces discours sur les langues.

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

« Phase 1 »

C'est fondamentalement la situation linguistique **en soi** qui doit être **changée** : la connaissance du français est jugée insuffisante, l'usage l'est encore largement plus, dans la mesure où la langue des interactions ordinaires est presque toujours l'alsacien. **Objectif: le français partout et par tous**

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

« Phase 2 »

non pensée en soi, mais construite **contre**
l'allemand et l'alsacien

L'enjeu est de faire remplacer l'allemand, langue
de l'écrit et de culture par le français pour faire
en sorte que les locuteurs / scripteurs/lecteurs
changent de langue. Tous les moyens sont bons.

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

« Phase 3 »

d'emblée, c'est un ensemble de mesures qui est pris pour diffuser et faire employer le français et **limiter** l'usage passif de l'allemand

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

Comment ? (= les trois phases se rejoignent)

- mesures coercitives : presse, médias, films, etc. : globalement, tout ce qui est destiné aux **enfants** et aux **jeunes** doit être **en français**.
- **école primaire** : 1945-1952, voire 1976, absence de l'enseignement de l'allemand pour donner toute sa place au français (l'un empêchant et excluant l'autre)
- **discours** sur les langues (dia suivante)

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

discours sur les langues

- ➔ pression sur les esprits, les mentalités, ... travail sur les représentations par un discours qui indique que ce qui est dit ou diffusé représente « la vérité vraie »
- bilinguisme impossible pour le commun des mortels

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

- le fait de parler l'alsacien handicape l'apprenant dans son apprentissage du français
 - les structures mentales de ceux qui les parlent risquent d'être peu réceptives à une (vraie) langue de culture comme le français ou dans l'impossibilité d'y accéder parce que les structures mentales simplistes introduites par les dialectes ne sont pas en mesure de s'adapter aux finesses et à la complexité exigées par le français
 - la mauvaise connaissance du français est un handicap social : pas d'ascension sociale possible, nombre de métiers limité, les interactions avec d'autres Français ou des Français d'autres régions rendues plus difficiles
- => il faut abandonner l'alsacien et apprendre le français dès le berceau
- l'allemand comme langue de culture est celle du passé, le français celle de l'avenir

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

En « positif » :

- 1 milliard d'investissements pour des écoles maternelles et des ouvertures de classes maternelles
- reprise des cours post-scolaires (obligatoires) pour les élèves entre 14 et 18 ans
- bibliothèques (achat de livres en français)

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

Le discours sur les langues + la modernité:

décennie 1970-1980 : le français, langue que **toutes les générations scolarisées après 1945** connaissent et, globalement, la pratiquent assez régulièrement, voire uniquement.

Mais l'État craint toujours que les Alsaciens puissent préférer l'allemand au français et ne lâche pas vraiment les interdictions ou limitations mises en place après 1945.

Alsace: connaissance déclarées des langues

CONNAISSANCE DECLAREE DES LANGUES PARLEES EN ALSACE ET EVOLUTION			
	dialecte - alsacien	français	allemand
1931	87 %	52 %	80 %
1936	87 %	56 %	80 %
1946	91 %	66,5 %	84 %
1962	85 %	81 %	80 %
1979	75 %	?	80 %
1989	62 %	-	62 %
2001	61 %	-	-
2012	43 %	-	-
2022	46 %		54 %

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

2.3. La rupture (?) de 1981/1982 :

- politique linguistique en faveur du français toujours présente
- morceaux de taille très inégale (parfois quasiment rien) des 3 phases qui sont présents discursivement, dans le champ de la **culture** et celui de **l'école**.

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

Langues et école :

la « rupture » de 1982, nationale et régionale, et
celle de 1991/1992 (régionale)

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

Le **domaine éducatif** est un domaine où sont prises fréquemment des *mesures* concernant une/des langues, qui peuvent rester assez superficielles et/ou changeantes sur l'axe du temps,

sans qu'elles relèvent réellement d'une *politique linguistique*, c'est-à-dire d'une volonté structurée et organisée de faire apprendre, de diffuser, etc. une langue, notamment régionale

quelles que soient les raisons : patrimoniales, de compréhension intergénérationnelle, de maintien linguistique, de revitalisation, de compréhension transfrontalière, etc.

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

Souvent, dès la phase 1, nécessité de contextualiser les choix qui sont opérés et qui permettent de mieux comprendre

- s'il s'agit d'une *politique* linguistique
- ou uniquement d'une *mesure* d'ordre linguistique, voire d'un effet secondaire d'une mesure prise dans un autre champ politique.

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

La **dimension socio-historique** (genèse, diachronie, etc.) joue toujours un rôle dans les trois phases

- lorsqu'il s'agit d'une *politique* linguistique,
- mais aussi lorsqu'il s'agit uniquement d'une *mesure* éducative à propos d'une langue.

Cette dimension est à inclure dans le contexte et présente **une clé de compréhension** indispensable pour comprendre les (non-)choix qui sont faits.

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

Une politique linguistique éducative à l'égard d'une langue régionale peut-elle être isolée d'une **politique linguistique *globale***, au sein de la société, à l'égard de cette langue ?

Si oui, faut-il réellement la considérer comme une politique linguistique dans la mesure où, dans de nombreux cas, elle ne fait sens qu'en lien étroit avec la société où elle peut être/doit être/est en usage ?

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

1982 et 1983: le ministre de l'Éducation formule l'embryon d'une volonté politique à l'égard des langues dites régionales:

- « l'enseignement des cultures et langues régionales dans le service public de l'Éducation nationale »

-cet enseignement « sera dispensé de la maternelle à l'université, non pas comme matière marginale, mais comme une matière spécifique ». (Savary 1982)

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

Début de l'enseignement bilingue :

« La cohérence du service public d'Éducation n'exclut pas qu'outre l'enseignement de la langue régionale, certains enseignements puissent être dispensés à titre expérimental en langue régionale, notamment s'ils ont une dimension régionale particulière. » (Savary 1982 : 8)

Mais: pas en Alsace.

Il faut attendre 1991/1992 (cf. *ABCM* et arrivée d'un nouveau recteur).

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

2.4. Une PL à l'égard de la « langue régionale » en Alsace » ? Questions ouvertes

Des questions de fond restent posées, au-delà des
« Conventions » déjà signées :

- quels importance, rôle, fonction, ... veut-on accorder à la langue régionale (alsacien, allemand) à l'école ?
- comment l'article-t-on avec la politique des langues (s'il y en a une) dans la société en Alsace, et donc avec la *vie quotidienne et extra-scolaire* ?

Politiques linguistiques et langue régionale : l'exemple de l'Alsace

= quels objectifs sont donc visés par les acteurs politiques :

- maintien d'un parler régional ? revitalisation?
- enseignement-apprentissage d'une langue standard (langue *historique*) qui n'est plus ressentie comme langue-toit par les dialectophones et ressentie comme langue étrangère par les non-dialectophones ?
- *les deux en même temps ?*

Politiques linguistiques et langue régionale :
l'exemple de l'Alsace

Merci pour votre attention!